

DÉPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE : NARBONNE

D2024-05-21-1

Nombre de conseillers  
municipaux en service  
15

Convocation en  
date du :  
15 mai 2024

Affichage en date  
du:  
15 mai 2024

**OBJET**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT de la CABRERISSE

2024/28

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Pierre LABADIE, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Joël POUS, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC,

**Empêchés :** Christian BENSEN,

**Procurations :**

**Secrétaire :** Jean-Luc RAMONE

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** la présentation de ce rapport et après en avoir délibéré

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 011-211103510-20240521-D2024\_05\_21\_1-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc RAMONE

  
Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT